

Procès-verbal du Conseil Municipal du Mercredi 10 avril 2024

Sous la présidence de M. Armel CHABANE, Maire

Présents (20) : M. Armel CHABANE, Mme Marie-Christine AUBIN, M. Omer ARSLAN, Mme Halimé COLAKER, Mme Françoise DALSTEIN (pour les points 5, 8 et 13), M. Roland GLODEN, Mme Cathy GLUCK (pour les points 5, 8 et 13), Mme Esther GOELLER, M. Jean-Yves HEUSSER, Mme Sandrine JUNGSMANN, M. Gaston LECHNER, M. Alain LINDEN, M. Fabrice MEYER, Mme Marie-Line MURGIA, M. Guy OLLINGER, Mme Isabelle OUZANE, M. Matthieu REBERT, Mme Michelle RIGAUD, M. Stéphane SCHNEIDER, Mme Dominique WITTISCHE

Procurations (1) : Mme Cathy GLUCK à Mme Michelle RIGAUD (pour les points 1 à 4, 6, 7 et 9 à 12)

Excusés (3) : M. Gaston AUGEROT, M. Pascal RICATTE, M. Thierry WEILAND

Absent (4) : M. Nicolas HART, Mme Tiffany GUERSING, M. Mike QUADRINI, Mme Cécile RIOS

La séance est ouverte à 19H10.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Roland GLODEN comme secrétaire de séance.

Les activités de M. le Maire dans le cadre de ses délégations reçues du Conseil Municipal ont été les suivantes depuis le 13 mars dernier, date du dernier Conseil Municipal :

- **Droit de Préemption Urbain (DPU)**

La Commune a reçu 7 (sept) Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA), dont 7 (sept) pour des immeubles bâtis et aucune pour un terrain non bâti.

1. **2024CM 10.04-018 Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 10 avril 2024**

Ce point est présenté par M. le Maire.

En raison du retard de Mme Françoise DALSTEIN, M. le Maire propose de décaler la présentation des points 5 et 8 en fin de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour et de repousser la présentation des points 5 et 8 en fin de séance :

Fonctionnement de l'assemblée délibérante	
2024-CM 10.04-018	Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 10 avril 2024

2024-CM 10.04-019	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mars 2024
Culture	
2024-CM 10.04-020	Espace Culturel : rapport d'activité 2023
2024-CM 10.04-021	Convention de partenariat pour le développement de la lecture public
2024-CM10.04-022	Pose de plaques de rue en langue régionale : demande de subvention Région Grand-Est
Mise à disposition d'équipements sportifs	
2024-CM 10.04-023	Convention de mise à disposition d'équipement avec le Département
Affaires immobilières	
2024-CM 10.04-024	Prime de ravalement de façade
Subvention	
2024-CM 10.04-025	Entretien des nichoirs : subvention 2024
Finance	
2024-CM 10.04-026	Compte de gestion 2023
2024-CM 10.04-027	Compte administratif 2023
2024-CM 10.04-028	Affectation de résultat 2023
2024-CM 10.04-029	Taux d'imposition 2024
2024-CM 10.04-030	Budget primitif 2024

2. 2024-CM 10.04-019 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mars 2024

Ce point est présenté par M. le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mars 2024.

3. 2024-CM 10.04-020 Espace Culturel : rapport d'activité 2023

Ce point est présenté par Mme Halimé COLAKER.

Le rapport d'activité 2023 de l'Espace Culturel est présenté au Conseil Municipal afin que les élus municipaux puissent tirer un bilan du fonctionnement de ce site. Le rapport reprend les principaux faits et chiffres de l'année écoulée.

Mme Halimé COLAKER précise que l'Espace Culturel se porte bien. Les inscriptions et le nombre de prêts est en hausse par rapport à 2022.

M. Stéphane SCHNEIDER demande pourquoi Mme Halimé COLAKER a déclaré en préambule que l'Espace Culturel ne se portait pas bien. Mme Halimé COLAKER répond qu'elle a dit le contraire. M. Stéphane SCHNEIDER s'excuse et indique qu'il avait mal compris.

M. le Maire déclare que l'Espace Culturel se porte même très bien. Il y a une augmentation du public, environ 30 lecteurs de plus. C'est un service qui a un véritable rayonnement territorial, eu égard au nombre de lecteurs résidant en dehors de Bouzonville. Il indique que la CCB3F subventionne deux animations par an depuis 2023 au sein des médiathèques de l'intercommunalité faisant partie du réseau de la Direction de la Lecture Publique du Département de la Moselle. Il remercie les agents et les bénévoles pour leur travail.

M. Gaston LECHNER souligne que le nombre de lecteurs résidant hors de la commune est plus important que le nombre de Bouzonvillois. Mme Halimé COLAKER répond que les chiffres bruts ne peuvent être comparés car on parle d'une commune de 4 000 habitants contre 24 000 pour la CCB3F. M. Gaston LECHNER partage cet avis mais ajoute que le public extérieur permet de pérenniser la structure. M. le Maire répond que l'Espace Culturel est un véritable équipement de centre-bourg.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

4. 2024CM 10.04-021 Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique

Ce point est présenté par Mme Halimé COLAKER.

La commune a signé une convention de partenariat pour le développement de la lecture publique et des bibliothèques avec le Département qui est arrivée à échéance le 31 décembre 2023.

Afin de pouvoir poursuivre ce travail et pérenniser cette collaboration, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire ou un de ses adjoints à signer une nouvelle convention qui sera reconductible tacitement chaque année.

6. 2024CM 10.04-023 Convention de mise à disposition d'équipement avec le Département

Ce point est présenté par M. Alain LINDEN.

Les travaux de rénovation énergétique du gymnase débuteront en juin prochain et ce, pour une durée d'un an. Ainsi, le bâtiment sera inaccessible sur l'ensemble de l'année scolaire 2024-2025, ce qui nécessite de rediriger les classes du collège Adalbert vers d'autres équipements sportifs situés sur le complexe sportif Norbert Noël, notamment le dojo et les courts de tennis.

Une convention de mise à disposition de ces équipements doit donc être signée avec le Département de la Moselle.

M. Stéphane SCHNEIDER demande si la Ville dispose d'assez d'équipements pour permettre aux classes du collège Adalbert de pratiquer l'EPS. M. Alain LINDEN répond qu'une réunion a eu lieu le matin même avec le principal du collège pour évoquer le sujet et trouver des solutions. M. Stéphane SCHNEIDER demande si les créneaux étendus pour le collège ne risquent pas de rentrer en collusion avec ceux des clubs. M. Alain LINDEN répond que les clubs n'utilisent les infrastructures qu'en soirée, les mercredis après-midi et les week-ends.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le modèle de convention et d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à la signer.

7. 2024CM 10.04-024 Prime de ravalement de façade

Ce point est présenté par M. Roland GLODEN.

Le Conseil Municipal, par délibération du 15 juillet 2021, a décidé d'apporter une aide supplémentaire pour tout propriétaire de Bouzonville bénéficiant d'une prime de ravalement de façade dans le cadre de la campagne intercommunale de la CCB3F d'un montant de 500,00 € par bâtiment de catégorie 1 et de catégorie 2.

Lors de sa séance du 13 avril dernier, le Conseil Municipal a décidé de la porter à 1 000 € par bâtiment.

1 dossier est complet :

- Madame Cansu AKKURT, 23 rue des Résistants, pour des travaux s'élevant à 29 723,77 €.

M. Roland GLODEN ajoute qu'il faut s'attendre à une augmentation du nombre de dossiers, le dispositif commençant à être bien connu des habitants.

M. Gaston LECHNER déclare qu'il a pu s'exprimer sur le sujet en commission et ne souhaite pas intervenir davantage ici.

Après avis favorable de la commission finances et travaux du 2 avril 2024, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le versement d'une subvention de 1 000 € pour ce dossier.

9. 2024CM 10.04-026 Compte de gestion 2023

Ce point est présenté par M. le Maire.

Il rappelle la différence entre compte de gestion et compte administratif. Ce dernier est établi par la commune, le compte de gestion par le comptable public. C'est pourquoi il présente les deux points simultanément.

M. le Maire reprend les principaux chiffres des deux comptes :

- En fonctionnement :
 - Les recettes : le budget primitif 2023 prévoyait un peu plus de 4 M d'€ de recettes, le compte administratif s'élève à 4,7 M d'€. Ce résultat est très satisfaisant car les prévisions sont dépassées. Les principaux points positifs sont :
 - ✓ Les produits des services, avec 214 000 € de recettes de plus que prévues, notamment grâce à la coupe du bois (22 000 €) et le périscolaire (132 000 € grâce à une hausse de fréquentation) ainsi que la convention avec la CCB3F pour la mutualisation du service technique et celle avec les communes de Vaudreching et Alzing pour la police municipale. Monsieur le Maire précise qu'il souhaiterait augmenter la mutualisation de la police municipale et qu'une discussion avec les Maires est prévue dans les mois à venir.

- ✓ Les impôts et taxes, avec 2,8 M d'€ (1,2 M d'€ pour l'impôt, 1, 2 M d'€ pour les attributions de compensation, la taxe sur la consommation électrique et les dotations à 906 000 €). L'Etat verse également une dotation forfaitaire pour l'établissement des passeports et des cartes d'identité. Autre bonne surprise, le montant des loyers et des cessions immobilières même si ces dernières, étant exceptionnelles, ne se retrouveront pas en 2024.
- Les dépenses : le budget primitif prévoyait 4,5 M d'€ de dépense, le compte administratif s'élève à 4,7 M d'€. Les postes les plus importants sont les suivants :
 - ✓ Les charges générales avec 1,5 M d'€. Ce chiffre est cohérent avec celui que prévoyait le budget primitif même s'il est toujours souhaité par les collectivités de compter moins de dépenses.
 - ✓ L'énergie, le combustible et l'électricité sont des postes encore en augmentation en raison de la hausse des prix.
 - ✓ L'entretien des bâtiments publics vieillissants et la voirie. Les réfections de cette dernière s'élèvent à 23 000 € alors que 15 000 € étaient prévus au budget primitif. Les réparations et la maintenance des véhicules, notamment ceux du service technique, ont également été plus importantes que prévues.
 - ✓ Les assurances coûtent également de plus en plus chères. Il s'agit là d'un vrai sujet qui sera abordé cette année, afin de rationaliser les contrats, comme cela a été précisé lors de la commission finances.
 - ✓ Les charges de personnel s'élèvent à 1,6 M d'€ contre 1,7 M d'€ prévu au budget primitif. Cela montre une maîtrise de la masse salariale avec un recrutement le plus restreint possible et une réorganisation en interne.

Ainsi, la différence entre le budget primitif et le compte administratif au niveau du fonctionnement est négative sans pour autant être significative puisque le résultat d'exercice s'élève à - 9 752,61 €. En effet, les excédents reportés viennent combler la différence et permettent d'avoir un résultat de clôture positif de 444 797,94 € dont la majeure partie sera affectée pour l'investissement.

Afin de poursuivre le financement de nos investissements, il nous faut maintenir et maîtriser nos dépenses de fonctionnement.

- En investissement :
 - Les recettes s'élèvent à 2,2 M d'€, notamment en grâce aux subventions, au FCTVA et aux excédents capitalisés. Les recettes de la taxe d'aménagement s'élèvent à 89 000 € contre 49 000 € prévus au budget primitif, ce qui est le signe que l'on construit beaucoup sur la commune, preuve de son attractivité.
 - Les dépenses s'élèvent à 3,1 M d'€ contre 4,8 prévus au budget primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2023 de la Commune.

10.2024CM 10.04-027 Compte administratif 2023

M. le Maire, après avoir présenté ce point simultanément à celui relatif au compte de gestion, sort de la salle pour le vote. Mme Michelle RIGAUD procède au vote.

Après avoir constaté que le compte administratif 2023 est, en tous points, conforme au compte de gestion 2023 du comptable public et suite à l'avis favorable de la commission finances et

travaux du 2 avril 2024, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres prenant part au vote, d'adopter le compte administratif 2024 de la Commune.

11. 2024CM 10.04-028 Affectation de résultat 2023

M. le Maire reprend place au sein de l'assemblée et présente ce point.

Les résultats issus du compte administratif 2023 de la Commune s'élèvent à :

- section de fonctionnement :
 - résultat de l'exercice 2023 : - 9 752,61 €
 - résultat reporté de 2022 : 454 550,55 €
 - **Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/23 : 444 797,94 €**

- section d'investissement :
 - résultat de l'exercice 2023 : 332 214,17 €
 - résultat reporté de 2022 : - 1 094 892,98 €
 - Résultat d'investissement cumulé au 31/12/23 (hors RAR) : - 762 678,71 €
 - Restes à réaliser dépenses : 202 944,00 €
 - Restes à réaliser recettes : 570 268,00 €
 - **Résultat d'investissement cumulé au 31/12/23 : - 395 354,71 €**

M. le Maire précise que le résultat de la section de fonctionnement ne peut pas être négatif, contrairement à celui de la section d'investissement. L'excédent de fonctionnement de 444 797,94 € va ainsi permettre de combler le déficit de la section investissement à hauteur de 395 354,71 €. C'est pourquoi le budget 2024 sera compliqué puisque l'excédent de fonctionnement reporté ne sera que de 49 443,23 €. La priorité sera donc de maîtriser les dépenses de fonctionnement pour continuer à investir.

Suite à l'avis favorable de la commission finances et travaux du 2 avril 2024, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2023 comme suit :

- excédent de fonctionnement à l'article 002 : 49 443,23 € ;
- excédent de fonctionnement à l'article 1068 : 395 354,71 € ;
- déficit d'investissement à l'article 001 : - 762 678,71 €.

12. 2024CM 10.04-029 Taux d'imposition 2024

Ce point est présenté par M. le Maire.

Il déclare que la Ville ne souhaite pas augmenter les impôts et ainsi la pression fiscale des habitants. Les taux communaux resteront donc les mêmes que ceux de 2023. Monsieur le Maire rappelle que l'Etat a fixé un taux de revalorisation des valeurs locatives cadastrales à 3,9 % pour l'année 2024. Les habitants auront donc une hausse de d'impôt qui ne sera pas du fait de la commune.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de maintenir les taux à leurs niveaux de 2023 et ainsi de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,33 % ;
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44,28 % ;
 - taxe d'habitation : 11,02 %.
- charge Monsieur le Maire de :
 - notifier cette décision aux services préfectoraux
 - transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

13.2024CM 10.04-030 Budget primitif 2024

Ce point est présenté par M. le Maire.

Monsieur le Maire précise que les grands équilibres sont conformes au DOB. 4,6 millions d'euros prévus en fonctionnement et 6,2M€ en investissement en tenant compte des restes à réaliser. Beaucoup d'investissements sont prévus cette année.

Les grandes lignes du budget primitif sont les suivantes :

- En fonctionnement :
 - Les recettes :
 - ✓ Celles des produits des services sont semblables à celles de 2023.
 - ✓ Celles des impôts et des taxes augmenteront légèrement en raison de la revalorisation des bases par l'Etat. C'est également la première année où la commune percevra la majoration de la taxe foncière sur les terrains constructibles et non construits. Les attributions de compensation restent stables mais baisseront sans doute en 2025 en raison du changement de stratégie de la CCB3F en matière d'action sociale et la création d'un CIAS. Les dotations de l'Etat augmentent de 20 000 € par rapport à 2023. M. le Maire tient à souligner que les communes rurales ont, ces dernières années, toujours été bien traitées par l'Etat.
 - ✓ Celles des autres produits s'élèvent à 165 400 €. M. le Maire indique qu'il n'y aura pas de produits exceptionnels cette année.
 - ✓ Une reprise de provision est prévue cette année, provision constituée pour l'ancien LEP. Celle-ci sera utilisée, comme prévu et annoncé, pour les premières dépenses de la réhabilitation du LEP (environ 1 M d'€ cette année : début des travaux, règlement de l'architecte et de l'assistance de maîtrise d'œuvre). Cela permettra de minorer l'emprunt eu égard aux taux d'intérêt actuels.
 - Les dépenses : elles sont en hausse par rapport à 2023.
 - ✓ Celles en eau, énergie et électricité subissent une hausse de 10% pour s'établir à 350 000 €.
 - ✓ Celles des fournitures scolaires sont de 30 000 € contre 10 000 € en 2023. Cela s'explique par la participation de la commune à l'expérimentation du port de la tenue unique.
 - ✓ Les prestations de services augmentent également, notamment en raison de l'organisation d'une fan zone pour les Jeux Olympiques.

- ✓ Les dépenses pour les bâtiments publics s'élèvent à 80 000 € et celles pour la voirie à 40 000 €.
- ✓ Les dépenses pour le transport scolaire augmentent de 11 % en raison de la révision des prix prévue au marché, marché qu'il nous faudra renouveler cette année.
- ✓ Les charges de personnel sont stables cette année alors qu'elles auraient dû être en augmentation suite au recrutement du 3^{ème} policier municipal, de l'augmentation du point d'indice, de l'assurance statutaire et de l'évolution de la carrière des agents. Or, il nous faut contenir cette hausse et donc rationaliser les dépenses de personnel. Aussi, certains départs ne seront pas remplacés et certains contrats non renouvelés. La Ville n'aura par exemple plus de directeur des services techniques suite au départ du DST actuel. Les CV qui ont été reçus ne présentaient pas de profil satisfaisant. Il est donc hors de question de recruter pour recruter. Un agent technique a également demandé une disponibilité de 8 mois et ne sera pas remplacé. Un CDD ne sera pas renouvelé au sein du service périscolaire. Une économie de 71 000 € sera ainsi réalisée. M. le Maire comprend que cela est contraignant pour les services car il ne faudra pas réduire le service public rendu. Néanmoins, le budget ne nous permet pas de faire autrement car il y a beaucoup de dépenses incompressibles.
- ✓ La participation au SIAPB à hauteur de 40 000 €, les subventions aux associations à hauteur de 200 000 € sont également prévus.
- ✓ La subvention au CCAS s'élève à 88 000 € cette année mais en parallèle une subvention d'investissement de 18 000 € va être versée par le CCAS à la Commune.
- ✓ Les charges financières s'élèvent à 184 000 € en raison de l'anticipation de l'emprunt prévu cette année et des taux d'intérêt en hausse notamment celui de la ligne de trésorerie qui engendre une dépense supplémentaire de 25 000 €.

M. le Maire explique qu'il est intéressant de faire la comparaison avec le budget 2019 (le dernier avant la crise sanitaire). Les sommes prévues étaient inférieures car un budget moins important était consacré à la maintenance, aux bâtiments communaux et à la voirie. Il ajoute que lui préfère prévoir plus et ainsi anticiper.

Il précise qu'il y a beaucoup de dépenses contraintes car on ne peut amputer le soutien aux associations ou ne plus chauffer ou entretenir les bâtiments publics.

- En investissement : M. le Maire déclare que certains lui disent qu'il investit trop mais la Ville en a besoin, notamment au niveau des investissements à long terme comme la rénovation énergétique du gymnase, le terrain synthétique ou les cours d'école qui ont plus de trente ans. Une réelle stratégie est mise en place avec des demandes de subventions par chaque projet.
 - Les recettes : il n'y aura pas de cessions immobilières en 2024.
 - ✓ 2,9 M d'€ sont prévus pour le gymnase mais seront répartis sur deux exercices budgétaires en raison de la durée des travaux et la Ville bénéficiera au mieux d'1,7 M d'€ de subventions.

- ✓ 500 000 € sont prévus pour l'aménagement des cours d'école qui sera subventionné à hauteur de 80 % par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, l'Etat via la DETR et la Région Grand Est.
 - ✓ 1 M d'€ est prévu pour la création d'un terrain de football synthétique dont les travaux sont en cours. Ce projet est subventionné à hauteur de 70 %.
 - ✓ Les dépenses débutent pour le projet du LEP mais les demandes de subvention ne sont pas encore effectuées et donc pas prévues dans le budget.
 - ✓ La FCTVA sera plus important en 2025.
- En dépense : 4,8 M d'€ sont prévus car il faut rembourser le capital des emprunts et soutenir les gros projets qui débutent.
 - La réhabilitation du LEP coûtera 1 M d'€ en 2024.
 - Le matériel informatique doit être modernisé et l'armement non légal de la police municipale doit être acquis. En effet, le recrutement est très compliqué dans cette branche et il faut donc être attractifs et donner les moyens aux agents d'être respectés.
 - Un nouveau véhicule a été acheté pour le service technique et une machine à peinture routière est en cours d'acquisition. M. le Maire assume cet achat de 25 000 € car les expériences avec divers prestataires ont été catastrophiques. Deux agents seront formés à son utilisation.
 - Le projet de parking rue Bernanos et la fresque rue de la République auront lieu cette année. Le remplacement de l'éclairage public par du LED continuera d'être développé avec des subventions demandées.
 - Il n'y aura sans doute pas de projet de sécurité routière en 2024 bien qu'il avait été dit d'en faire annuellement. Plusieurs aménagements ont été faits en 2022 et 2023, notamment les barrières automatiques installées en 2024, et il ne s'agit pas d'investir pour investir. Il faut prendre le temps de réfléchir sur ce sujet.

M. le Maire déclare qu'il n'y a pas de dérapage : le budget est maîtrisé. Il rappelle le contexte : la COVID, la crise de l'énergie et malgré tout, un record d'investissement. Le premier emprunt du mandat sera contracté en 2024 comme prévu ainsi que la mobilisation d'une partie de la provision pour le LEP. La Ville sera beaucoup subventionnée pour ses projets cette année.

M. Gaston LECHNER demande ce qu'il en sera de la taxe d'assainissement. M. le Maire répond qu'elle sera de 40 000 € soit 10 € par habitant.

M. Gaston LECHNER considère qu'il est urgent d'intervenir sur les voiries de la rue de la République et de Sarrelouis car cela ne représenterait pas de dépenses importantes ni de mobilisation massive du service technique. Il indique qu'une personne a fait une chute en raison de pavés mal jointés.

Mme Cathy GLUCK prend place au sein de l'assemblée à 20H13.

M. le Maire répond à M. Gaston LECHNER qu'il ne sert à rien de faire du rafistolage. Il est prévu d'intervenir sur les voiries mais cela doit être fait par une entreprise. Des devis sont d'ailleurs en cours pour la rue de la forêt. Mme Marie-Christine AUBIN déclare que l'état de la route dans

cette rue est catastrophique. M. le Maire répond qu'une partie de la route sera refaite pour 13 000 € ainsi que certains trous rebouchés sur le parking de la salle des fêtes.

Mme Marie-Christine AUBIN ajoute que la traversée d'Heckling est en mauvais état et que cela fait des années que l'on promet aux habitants de la refaire. M. le Maire répond qu'il n'a jamais fait une telle promesse. M. Roland GLODEN indique que des trous ont été rebouchés dans la journée. Mme Marie-Christine AUBIN répond qu'il s'agit de rafistolage.

Mme Françoise DALSTEIN rentre dans la salle à 20H16.

M. Gaston LECHNER considère qu'il suffit de faire de petits travaux avec deux ouvriers pour refaire la rue de Sarrelouis et celle de la République. Cela permettrait de rallonger l'espérance de vie du revêtement actuel. M. le Maire répond qu'il souhaiterait une étude en profondeur pour refaire la rue de la République.

M. Jean-Yves HEUSSER déclare que les élus sont amenés ce soir à voter le budget de 2024, le plus important depuis le début de cette mandature par l'ampleur du montant des investissements. Cela va naturellement impacter le budget de fonctionnement notamment le poste 66111 des intérêts financiers. Les mesures adoptées lors des précédents exercices commencent à porter leurs fruits en particulier par l'adoption de diverses taxes. Il est souhaitable que pour l'exercice 2024 on améliore le résultat de la section de fonctionnement, afin d'augmenter notre capacité d'autofinancement. Il souhaite dire ici que tout le monde est concerné et que chacun à son niveau, les élus comme le personnel, n'hésite pas à faire part de toutes économies et même recettes possibles dans le cadre des objectifs fixés dans ce budget primitif. M. le Maire remercie M. Jean-Yves HEUSSER pour cette intervention.

M. le Maire informe que tous les lundis matin se tient une réunion travaux, rassemblant la directrice générale des services, le directeur adjoint des services techniques et les adjoints concernés, à savoir M. Roland GLODEN et M. Gaston AUGEROT. Une liste est mise à jour chaque semaine et des priorités sont émises. Il rappelle que plus de 300 maires sont venus à Bouzonville pour l'Assemblée générale de l'Association des Maires ruraux de Moselle le 23 mars dernier et qu'ils ont vanté la propreté et la tenue de la Ville.

M. le Maire ajoute que l'on peut faire attention aux dépenses mais qu'il y a surtout un problème de recettes. La taxe d'habitation a été gelée en 2017 à un taux très bas et la taxe foncière est au taux moyen pour la strate correspondant à Bouzonville. Il y a également très peu de contribuables, ce qui est dû à la sociologie de la Ville et cela n'est pas compensé par l'Etat. L'objectif est donc d'attirer des nouveaux habitants.

M. le Maire conclut qu'il faudra désormais faire des choix. A titre d'exemple, il y a une fuite au niveau du toit du bar du gymnase mais le devis de réparation est de 40 000 €. Cela ne sera pas possible.

Suite à l'avis favorable des commissions finances et travaux du 2 avril 2024, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2024 de la Commune. Celui-ci s'équilibre à 4 643 982,00 € en fonctionnement et à 5 673 435,17 € en investissement.

5. 2024CM 10.04-022 Pose de plaque de rue en langue régionale : demande de subvention Région Grand Est

Ce point est présenté par Mme Françoise DALSTEIN.

La zone linguistique du francique mosellan s'étend sur le Bouzonvillois et une partie du Boulageois. Ce dialecte fait partie intégrante de l'identité de notre territoire et est encore compris et parlé par une part non négligeable de la population. La Ville de Bouzonville souhaite donc, afin de faire la promotion de cette langue régionale, apposer des plaques de rue mentionnant les anciennes appellations en francique dans certaines rues du centre-ville. Le travail de recherche concernant ces appellations a été mené par l'association Gau un Griis.

La Région Grand Est, à travers de son dispositif « Soutien aux actions et structures en faveur du développement des langues et cultures régionales », subventionne à hauteur de 40% (dans la limite de 5 000 €), ce type d'opération.

M. Stéphane SCHNEIDER demande si les noms correspondent à ceux d'origine ou s'il s'agit d'une simple traduction. Mme Françoise DALSTEIN répond qu'il s'agit des noms d'origine. M. Stéphane SCHNEIDER demande si une manifestation est prévue pour l'inauguration de ces plaques. M. le Maire répond par l'affirmative et précise qu'il ne s'agit pas d'un changement de nom des rues : les plaques en français demeureront au-dessus de celles en Platt.

M. Gaston LECHNER déclare que l'on ne changera pas le cours de l'Histoire et que cela ne permettra pas de faire revivre la langue régionale. M. le Maire répond qu'il en est conscient mais qu'il convient de valoriser ce patrimoine linguistique qui fait encore partie intégrante de notre identité. M. Gaston LECHNER réplique que la municipalité fait là une dépense inutile. M. le Maire répond que l'identité n'a pas de prix et que cela est également une réponse à ceux qui ont critiqué l'utilisation de la langue anglaise pour la structure « I love Bouzonville ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation et le coût des travaux nécessaires à la bonne conduite de l'opération
- d'autoriser M. le Maire ou l'un de ses adjoints à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional.

7.2024CM 10.04-025 Entretien des nichoirs: subvention 2024

Ce point est présenté par Mme Françoise DALSTEIN.

L'association 3 ânes à la maison a installé depuis plusieurs années des nichoirs le long du parcours de santé afin de créer un environnement favorable à la vie et à la reproduction des oiseaux. En effet la mésange est un prédateur de la chenille et des larves. Ainsi 160 nichoirs ont été installés.

Ces nichoirs doivent être entretenus une fois par an afin que les oiseaux continuent d'y nicher.

M. Gaston LECHNER déclare qu'il s'agit d'une bonne initiative et qu'il a constaté que les nichoirs étaient habités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 1000 € à l'association 3 ânes à la maison.

La séance est levée à 20H35.